



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 19 JANVIER 2026 À 19 H 30 AU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT  
QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE STEVE BERTHIAUME, MAIRE.**

**Sont présents, les conseillers :**

Monsieur Jean-Luc Desbiens	Monsieur Kevin Jean
Monsieur Claude Lavoie	Monsieur Pierre Gagné
Monsieur Frédéric Caron	Monsieur Gildor Gagné

**Secrétaire d'assemblée :**

Madame Audrey Morin, directrice générale et greffière-trésorière

2026/01/01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2026/01/02

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts de points suivants aux affaires nouvelles :

a) Rapports des comités

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2026/01/03

**PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

2026/01/04

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION N° 2025/12-08**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Audrey Morin, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.



No de résolution  
ou annotation

2026/01-05

### COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ** par Kevin Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes déjà payés d'une somme de 102 770,62 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 décembre 2025 d'une somme de 48 293,53 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 151 064,15 \$.

2026/01-06

### PLAINTES, REQUÊTES OU DEMANDES – ANNÉE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des « Plaintes, requêtes ou demandes » présentées au bureau municipal au cours de l'année 2025.

2026/01-07

### ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

**IL EST PROPOSÉ** par Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. **D'AUTORISER** un déboursé de 512 \$ (plus taxes applicables) en paiement du renouvellement de l'adhésion annuelle de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Audrey Morin, à l'association des directeurs municipaux du Québec ainsi qu'un déboursé de 629,55 \$ (taxes comprises) pour l'option assurance;
2. **D'AUTORISER** un déboursé de 459 \$ (plus taxes applicables) pour l'adhésion annuelle de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Edith Martel, à l'association des directeurs municipaux du Québec ainsi qu'un déboursé de 629,55 \$ (taxes comprises) pour l'option assurance.

2026/01-08

### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement n° 2023-03 relatif à la démolition de bâtiment stipule que le conseil doit nommer un comité de démolition composé de trois (3) membres du Conseil.

**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les conseillers suivants comme membres du comité de démolition : Claude Lavoie, Jean-Luc Desbiens et Pierre Gagné.

2026/01-09

### OFFICE D'HABITATION DE MANICOUAGAN – APPROBATION DU BUDGET 2026

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2026 de l'Office d'Habitation de Manicouagan tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec le 1er décembre 2025. La quote-part de la municipalité représente un montant de 9 056 \$ se détaillant comme suit :

	Bâtiment 2389 Habit'Âge 15, de l'Église	Bâtiment 3185 Passerelle 22, de l'Église	Total
Revenus	52 599 \$	23 110 \$	
Dépenses	118 750 \$	47 521 \$	
Déficit	66 151 \$	24 411 \$	
Contribution de la municipalité	6 615 \$	2 441 \$	<b>9 056 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

2026/01-10

### **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE – REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU**

**ATTENDU QUE** l'entente avec le Refuge animal Le Chapitou est venue à échéance et que le conseil municipal désire procéder à son renouvellement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

**IL EST PROPOSÉ** par Kevin Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou.

2026/01-11

### **RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD – CONTRIBUTION 2026**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 5 366,40 \$ (plus taxes applicables) pour la contribution 2026 et 660 \$ (plus taxes applicables) pour l'utilisation du système intégré de gestion de bibliothèque Symphony au Réseau Biblio de la Côte-Nord.

2026/01-12

### **DEMANDE DE DON – CLUB TAILLARDAT INC.**

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue du Club Taillardat inc. relativement à l'organisation de la troisième édition de la « Fête de la pêche blanche de Ragueneau »;

**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don de 500 \$ soit alloué au Club Taillardat inc. pour l'organisation de leur activité « Fête de la pêche blanche » qui se tiendra le 14 mars 2026.

2026/01-13

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **a) Rapports des comités**

Chaque conseiller est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2026/01-14

### **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2026/01-15

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président répond aux questions du public.



No de résolution  
ou annotation

2026/01-16

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 41.

Steve Berthiaume

Steve Berthiaume  
Maire

Audrey Morin

Audrey Morin  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

*Je, Steve Berthiaume, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*